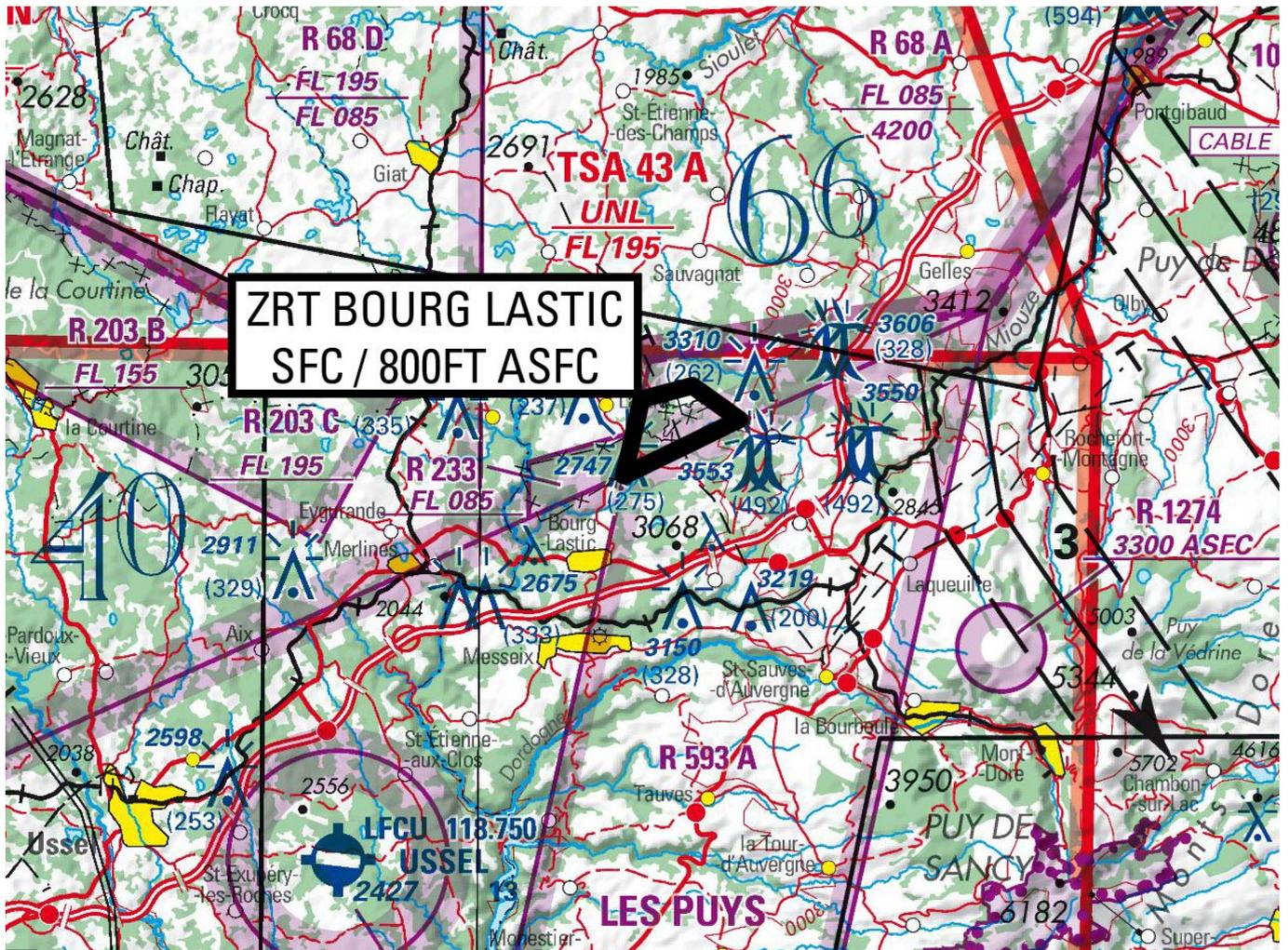


Objet : Création d'une zone réglementée temporaires (ZRT) pour la mise en œuvre de drones sur le camp de BOURG LASTIC.

En vigueur : Du lundi 01 décembre 2021 au mardi 31 mai 2022.

Lieu : FIR Bordeaux LFBB



Extrait carte IGN 1 / 500 000 - Edition 2021

ACTIVITÉ

Vol d'aéronefs sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable H24.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de CLERMONT INFO : 122.225 MHz

GESTIONNAIRE

92^e Régiment d'infanterie / camp de BOURG LASTIC.

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG et CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs autorisés par le gestionnaire,

les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAM / CAG : Services d'information de vol et d'alerte rendus par le prestataire habituel.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT BOURG LASTIC

Limites latérales

45°41'00.00" N, 002°34'40.00" E

45°42'18.00" N, 002°38'24.00" E

45°43'04.00" N, 002°36'52.00" E

45°42'45.00" N, 002°35'13.00" E

45°41'00.00" N, 002°34'40.00" E

Limites verticales

SFC / 800 ft AGL

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La ZRT ne sera pas active en cas d'activation de la LF-R 368 A.

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'activité:

92^e Régiment d'infanterie
Téléphone : 04 73 21 78 92

COMALAT/ Section espaces aériens :
Téléphone : 01.73.95.22.83/84

Pendant l'activité :

Gestionnaire : 92^e Régiment d'infanterie
Téléphone : 04 73 21 78 92